

DIAPOSITIVE NUMÉRO 11

ACCORD

1983

- Élimination des tarifs sur une période de 5 ans
- Abolition du contingentement sur une période de 12 ans
- Suppression des pratiques préférentielles concernant les marchés publics
- Report des négociations dans le cas de certains produits

TEXTE

. L'Accord a été signé en janvier 1983. Il prévoit l'élimination graduelle des obstacles au commerce; les tarifs sur la plupart des produits seront ramenés à zéro d'ici 1988.

. Il a mis fin aux pratiques préférentielles relatives aux achats gouvernementaux.

. Les exportations de la Nouvelle-Zélande vers l'Australie et le reste du monde ont augmenté considérablement. Les deux pays ont activé l'abaissement des tarifs.

. Le mouvement syndical, qui s'opposait à l'accord au début, a changé d'opinion parce que ce dernier a permis de créer plus d'emplois, des emplois ouverts sur l'avenir.